



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4818

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention avec Unitex 2008 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4818**

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec Unitex 2008 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La politique de Lyon Vision Mode, conduite par la Communauté urbaine et inscrite dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, a défini un axe de développement concernant le soutien à la création. Les objectifs sont d'intégrer les créateurs de mode dans une logique de marché et de développement économique et d'impliquer la création dans le tissu économique et industriel existant, en favorisant le développement de partenariats entre créateurs et industriels. Dans ce cadre, Lyon Vision Mode accorde une place importante aux concours.

Créé en 2000, le concours de l'imprimé textile : La mode s'exprime, elle s'imprime, est organisé par le groupement professionnel ennoblissement d'Unitex (union inter-entreprises du textile). L'ennoblissement regroupe les process de traitement qui confèrent aux fils et aux étoffes leurs couleurs et leur aspect final. L'ennoblissement rhônalpin représente un chiffre d'affaires d'environ 200 M€ pour 3 000 salariés.

Le concours s'adresse à des étudiants d'écoles de stylisme modélisme et de design textile françaises et européennes. L'initiative vise à encourager la créativité dans le domaine de l'imprimé et à développer les échanges entre l'industrie textile rhônalpine et les écoles de création et de stylisme. Dans un contexte économique difficile pour la filière, le concours La mode s'exprime, elle s'imprime représente également une occasion privilégiée de promouvoir le savoir-faire des ennoblisseurs régionaux et de la filière textile rhônalpine dans son ensemble.

La neuvième édition du concours se déroule en plusieurs étapes, avec deux événements clés :

- sélection des cinq finalistes à Paris en février 2008,
- finale avec l'attribution des prix à Lyon en mai 2008.

Le bilan de l'édition 2007

- pérennisation de la participation des étudiants français (584 étudiants inscrits) et augmentation du nombre d'écoles et d'étudiants étrangers (323 étudiants étrangers inscrits en 2007, soit 30 % de plus que l'année précédente),

- renforcement des liens entre la profession et les écoles pour sensibiliser les étudiants sur le savoir-faire de la filière textile régionale : plus de 200 étudiants ont participé à des visites d'entreprises,

- mobilisation croissante dans le concours des différents industriels de toute la filière textile, avec notamment une participation croissante du Village des créateurs du passage Thiaffait (parrainage de chacun des cinq étudiants lauréats par un styliste du Village des créateurs).

Le plan de développement 2008

Les évolutions majeures de la neuvième édition du concours concernent :

- une présélection plus exigeante pour des projets textiles globaux plus qualitatifs : si le concours La mode s'exprime, elle s'imprime a atteint au fil des années un niveau de participation conséquent, l'objectif de la nouvelle édition est d'accroître la qualité des projets textiles présentés par les candidats avec des critères plus exigeants : modification du règlement pour un projet complet de création textile accompagné d'un argumentaire, ouverture du concours aux jeunes diplômés dans la première année qui suit l'obtention de leur diplôme,

- une meilleure visibilité au niveau national :

. en 2008, l'étape de pré-sélection à Paris en février comportera deux moments forts avec une communication accrue, notamment au niveau de la presse,

. une soirée événementielle au théâtre Mogador à l'occasion du vernissage de l'exposition des 50 maquettes présélectionnées et de la sélection des cinq finalistes,

. l'exposition des 50 projets présélectionnés au salon Première Vision-Indigo.

Le budget prévisionnel de la neuvième édition

Libellé	Montant en € TTC
Dépenses	
animation, prix lauréats	48 500
frais divers (affranchissements, déplacements, etc.)	10 500
communication et relations publiques	74 000
frais de réception	41 000
réalisation des tenues	22 000
total	196 000
Recettes	
cotisations entreprises/Unitex	121 000
région Rhône-Alpes	40 000
Communauté urbaine	35 000
total	196 000

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- mobilisation et implication dans le concours des différents industriels de la filière textile,
- implication et visibilité du village des créateurs dans la préparation de la finale du concours,
- accroissement des relations avec la presse nationale, retombées presses,
- valorisation de Lyon Vision Mode dans la communication globale du concours ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 35 000 € à Unitex pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec Unitex précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la présente convention à Unitex et un deuxième versement de 20 % sur demande d'Unitex sur remise d'un bilan détaillé des actions avec fourniture des éléments d'évaluation et d'un bilan financier des actions.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0862 selon la répartition suivante : 80 % en 2008, soit 28 000 € et 20 % en 2009, soit 7 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,